

**HIGH COURT OF JUSTICE LONDRES, [2025] EWHC 2863 (Ch), 4 NOV. 2025,  
GETTY IMAGES C/ STABILITY IA**

**Mots clés : IA - Contrefaçon - Responsabilité - Fournisseurs d'IA - Droit d'auteur - Droit des marques - Secondary Infringement Claim - Trade Mark Infringement Claim - Passing Off Claim**

Le 4 novembre 2025, la High Court of Justice de Londres a rendu une décision attendue dans le litige opposant Getty Images, acteur mondial de la photographie sous licence, à Stability AI, l'un des principaux développeurs de modèles d'intelligence artificielle générative (IA).

L'arrêt s'inscrit dans un contexte de multiplication des actions judiciaires contre les entreprises d'IA, accusées d'utiliser des contenus protégés pour entraîner leurs systèmes ([LG München I, Endurteil v. 11.11.2025](#)). Pour autant, le fondement de la décision Getty c/ Stability AI se démarque grâce à la précision de l'analyse technique de l'architecture de l'IA Stable Diffusion.

Plusieurs tensions majeures sont mises en avant : la distinction entre apprentissage algorithmique et reproduction, la difficulté de protéger des œuvres en ligne face aux technologies de scraping massif, et le rôle encore limité des cadres juridiques actuels.

**FAITS** : Getty Images faisait grief à Stability AI d'avoir indûment exploité ses images protégées afin d'entraîner son système d'intelligence artificielle générative. En conséquence, Getty Images constate que des contenus générés contiennent des filigranes reprenant les signes « Getty Images » et « iStock ». Stability AI contestait toute reproduction d'œuvres protégées et toute responsabilité.

**PROCEDURE** : Premièrement il est important de préciser que l'affaire est un liability trial, limitée donc à la détermination du principe de la responsabilité et non à la fixation d'une sanction financière, ce point étant renvoyé à une autre phase dite du “quantum trial”. Trois fondements ont été soulevés par Getty Images durant la procédure. Le premier est la contrefaçon secondaire de droit d'auteur (secondary infringement); le second est la contrefaçon de marques, en raison de l'apparition des filigranes « Getty » et « iStock » dans certaines images générées ; le dernier est un passing off, c'est-à-dire une appropriation trompeuse de sa réputation commerciale.

**PROBLEME DE DROIT** : La génération de filigranes par le modèle constitue-t-elle une contrefaçon de marque ?

**SOLUTION** : La High Court statue sur le rejet intégral du “Secondary Infringement Claim” : Stable Diffusion ne constitue pas une copie contrefaisante et ne viole pas le CDPA. Les juges constatent quelques reproductions fortuites des marques iStock dans des images générées via des versions antérieures du modèle, justifiant un constat d'infraction limitée, concluant un succès partiel du “Trade Mark Infringement Claim”. Enfin, ils statuent sur le rejet du “Passing Off Claim” donc l'absence de preuve d'une confusion ou d'un préjudice commercial.

Sources :

- Gema c/ Open AI, ([LG München I, Endurteil v. 11.11.2025](#)
- [Robert Kneschke v. LAION](#), OLG Hamburg, 5 U 104/24, 10 December 2025



## NOTE :

### **La contrefaçon de marque et les difficultés probatoires**

Sur le fondement de l'article 10(1) du Trade Marks Act de 1994 (TMA), relatif à l'usage identique pour des produits identiques, la Cour reconnaît que certaines images générées par Stable Diffusion reproduisaient les filigranes « Getty Images » et « iStock », protégés en tant que marques. Elle qualifie ces faits de contrefaçon, tout en limitant strictement la portée à un phénomène « extrêmement limité », dès lors que la preuve n'a pu être rapportée que pour certaines versions du modèle.

La Cour admet également des violations de l'article 10(2) TMA, en raison d'un usage similaire des signes distinctifs créant un risque de confusion pour *le consommateur moyen* dans l'identification des marques concernées.

Toutefois, la décision met en lumière les difficultés probatoires propres aux modèles d'intelligence artificielle : les contenus générés dépendent de prompts multiples et quasi infinis, de sorte que les filigranes litigieux peuvent apparaître dans certaines images produites par les utilisateurs sans que les titulaires de droits disposent de moyens efficaces pour en rapporter la preuve. Cette approche limite considérablement l'action des titulaires de droits et révèle les insuffisances du cadre probatoire classique face à l'IA générative.

### **L'atteinte à la renommée de la marque « Getty Images » et « iStock »**

Sur le fondement de l'article 10(3) TMA, relatif à la protection de la renommée de la marque, le juge estime qu'aucun élément ne permet de démontrer une intention de Stability AI

d'exploiter ou de porter atteinte à la notoriété des marques « Getty Images » et « iStock ». Il relève au contraire que l'absence de filigranes litigieux dans les contenus générés lors des tests effectués par Getty Images tend à confirmer la volonté de Stability AI de corriger ces occurrences, conduisant au rejet de la demande.

Cette appréciation peut toutefois surprendre, en effet, en matière de contrefaçon traditionnelle, la cessation ou la correction a posteriori des agissements litigieux ne suffit pas nécessairement à exclure toute volonté de nuire ou de tirer indûment profit de la renommée d'une marque. Une telle analyse apparaît dès lors défavorable aux titulaires de droits et illustre les limites de l'appréhension judiciaire des atteintes à la renommée dans le contexte des systèmes d'intelligence artificielle et la nécessité de renverser la charge de la preuve.

### **La contrefaçon de droit d'auteur**

Le Tribunal devait ensuite statuer sur le *secondary infringement* prévu aux articles 22 à 27 du Copyright, Designs and Patents Act 1988 (CDPA). Getty soutenait que Stable Diffusion constituait une copie contrefaite, ou « article » au sens du CDPA, au motif qu'il avait été entraîné à partir de ses images. La décision rappelle à cet égard le principe de common law selon lequel les textes doivent être interprétés à la lumière des évolutions technologiques : ainsi, conformément à *l'arrêt Sony v Ball* ([2004] EWHC 1738, Ch), une copie même éphémère stockée sur un support électronique peut constituer un « article ».

La Cour rejette toutefois cette argumentation, allant dans le sens d'un récent retournement de



situation dans l'affaire [Robert Kneschke v. LAION](#), opposant un photographe dont les clichés ont été utilisés par une IA (OLG Hamburg, 5 U 104/24, 10 December 2025). Dans notre cas, à la suite d'une expertise judiciaire, les juges anglais relèvent que le modèle d'IA ne mémorise pas les images d'entraînement. Si des images similaires peuvent parfois être générées, il s'agit de phénomènes marginaux de mémorisation, relevant d'un apprentissage statistique et non d'une reproduction. Le modèle ne peut donc être qualifié d'« article » contenant une copie au sens du CDPA, ce qui conduit le Tribunal à écarter toute violation du droit d'auteur.

### **Les limites du droit d'auteur face à l'apprentissage automatique des modèles d'IA**

La décision marque une rupture avec la jurisprudence du tribunal de Munich GEMA vs Open AI ([LG München I, Endurteil v. 11.11.2025 – 42 O 14139/24](#)), qui assimilait la mémorisation des données d'entraînement dans les paramètres d'un modèle d'IA à une fixation matérielle constitutive d'une reproduction. En qualifiant cette mémorisation de « marginale », le Tribunal laisse toutefois ouverte une question centrale : à partir de quel seuil l'apprentissage statistique devient-il une reproduction au sens du droit d'auteur ?

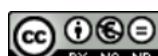
Cette analyse apparaît d'autant plus contestable lorsque les images d'entraînement sont exploitées à des fins commerciales, au détriment des titulaires de droits. Transposée au droit de l'Union européenne, elle met en évidence la fragilisation, voire l'obsolescence, du mécanisme d'opt-out prévu par l'exception de *text and data mining*, dès lors que l'entraînement des modèles d'IA est exclu du champ de la reproduction.

Enfin, en reconnaissant une atteinte aux marques limitée et purement historique, la High Court trace une ligne claire : l'innovation algorithmique n'est pas, en soi, illicite, mais doit s'accompagner d'une vigilance accrue sur l'usage des signes distinctifs et sur la transparence des jeux de données. Elle fait reculer la responsabilité du fournisseur d'IA aux seuls cas d'usage commercial identifiable en son nom. Elle exclue alors les comportements autonomes des utilisateurs finaux, et semble vouloir créer une responsabilité proposée à chaque utilisateur.

L'arrêt rappelle la complexité du dialogue entre création humaine et création algorithmique, et l'importance d'un équilibre entre protection des titulaires de droits et développement responsable des technologies d'IA, questionnant sur l'efficacité de notre cadre légal en vigueur.

Fanny PARAZINES

Master 2 Droit des médias et des télécommunications  
AIX-MARSEILLE UNIVERSITE, LID2MS-IREDIC 2011



### **Extraits de la décision :**

« I do not consider there to be any evidence that one real life user in the UK has generated a watermark using either SD XL or v1.6. » (§242)

« Although Getty Images succeed (in part) in their Trade Mark Infringement Claim, my findings are both historic and extremely limited in scope. The Secondary Infringement Claim fails.

In a little more detail, my findings on the key issues are as follows:

i) Stability bears no direct liability for any tortious acts alleged in these proceedings arising by reason of the release of v1.x Models via the CompVis GitHub and CompVis Hugging Face pages.

ii) the question of trade mark infringement arises only:

a) in respect of the generation of Getty Images watermarks\* and iStock watermarks\* by v1.x Models (in so far as they were accessed via DreamStudio and/or the Developer Platform);

b) in respect of the generation of Getty Images watermarks\* by v2.x Models.

iii) There is no evidence of a single user in the UK generating either Getty Images or iStock watermarks\* using SD XL and v1.6 Models. Thus no question of trade mark infringement arises in respect of these Models and that claim, in so far as it relates to them, is dismissed.

iv) As to Getty Images' claim under section 10(1) TMA:

a) Getty Images succeed in respect of iStock watermarks\* generated by users of v1.x (in so far as the Models were accessed via DreamStudio and/or the Developer Platform) in that infringement of the ISTOCK Marks pursuant to section 10(1) TMA has been established. This success is however based specifically on the example watermarks\* shown on the Dreaming Image and the Spaceships Image – the latter having been generated by Model v1.2. Given the way in which the case has been advanced, it is impossible to know how many (or even on what scale) watermarks\* have been generated in real life that would fall into a similar category.

b) Getty Images fail in respect of Getty Images watermarks\*, there being no evidence of infringement of the Getty Images Marks under section 10(1) TMA. That claim is dismissed.

« Although an 'article' may be an intangible object for the purposes of the CDPA, an AI model such as Stable Diffusion which does not store or reproduce any Copyright Works (and has never done so) is not an 'infringing copy' such that there is no infringement under sections 22 and 23 CDPA. » (§758(viii))

